

REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018 Centre Chorégraphique de Toulouse –Sandra Marrassé

MODALITES DE REGLEMENT DES COTISATIONS :

La cotisation annuelle est obligatoire.

Pour bénéficier des tarifs forfaitaires, l'élève à la possibilité de régler les cotisations de la manière suivante : 1, 3 ou 10 chèques, à l'inscription.

En cas d'inscription en cours d'année, le forfait sera calculé au prorata des mois restants.

Sans engagement annuel, l'élève peut choisir l'option cours à l'unité ou l'option carte mensuelle 4 ou 8 cours.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Pour convenance personnelle :

Seront remboursés les personnes qui préviennent par courrier avant le 30 novembre 2018.

Le montant du remboursement ne pourra excéder le 1/3 du paiement annuel, les 2/3 de ce paiement restant acquis à l'école. Au-delà de cette date il n'y aura pas de remboursement possible

L'arrêt de l'activité doit, dans tous les cas, être signalé uniquement par écrit à Sandra Marrassé (voir adresse ci-dessous). Aucune information orale ou téléphonique ne sera valide.

Quel que soit le motif d'arrêt des cours, aucun remboursement ne s'effectuera si l'adhérent a pris un forfait, au-delà du 30 novembre 2018.

En cas de modification de forfait, la demande devra être faite par écrit ou mail en début de mois et sera prise en compte pour le mois suivant.

Pour tout problème de santé nécessitant l'arrêt définitif de l'activité pendant l'année en cours, les remboursements seront possibles au prorata du temps restant à effectuer et bien évidemment sur présentation de justificatifs. Ce certificat devra être fourni dans les 15 jours suivant l'arrêt.

L'arrêt temporaire, quelle que soit sa durée, avec reprise ne sera pas remboursé.

IMPORTANT

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à la prise en charge effective des cours. Il appartient donc aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur le lieu d'activité.

Afin de se tenir au courant des informations concernant la vie de l'Ecole, et en complément des courriers, vous devez prendre connaissance des notes affichées dans le hall d'entrée.

Chaque professeur détermine la tenue adéquate à sa discipline.

Toute absence doit être signalée à l'avance.

Pour préserver le sol de la salle de danse, il est demandé de ne pas marcher avec les chaussures de ville (sauf chaussures spécifiques) Merci de respecter cette demande.

Il est demandé aux élèves d'utiliser le vestiaire école Sandra Marrassé exclusivement.

Le CCT- Sandra Marrassé se réserve le droit de limiter le nombre d'élèves par cours, de modifier ou d'annuler un horaire de cours si le nombre d'élèves n'est pas suffisant.

Le CCT- Sandra Marrassé se réserve le droit d'exclure tout élève qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Le vestiaire n'étant pas surveillé, le CCT- Sandra Marrassé décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration, il est conseillé de ne pas y laisser d'objets de valeurs.

Centre Chorégraphique de Toulouse-Sandra Marrassé

5, rue Matabiau 31000 Toulouse

Tel : 05 61 45 61 74/ 06 03 00 61 02

sandra.marrasse@orange.fr

Site : www.centrechoregraphiquedetoulouse.fr

Adresse courrier :

Sandra Marrassé

11 rue Caraman 31000 Toulouse